



Ce que nous devons savoir sur l'ODOD

Nous avons tous reçu dernièrement de la presse syndicale qui abordait le sujet de l'ODOD à laquelle nous sommes tous très attachés. Sans blâmer le syndicat qui a traité rapidement ce sujet, l'idée de notre communication est d'éclairer nos collègues douaniers sur la réalité de la situation.

Voici des éléments de contexte concernant la situation de l'ODOD et du domaine de Chalès en particulier.

Précisons tout d'abord que si la décision de vendre l'établissement de Chalès a été prise en assemblée générale par l'ODOD il y a 6 ans déjà, celui-ci n'est malheureusement pas encore vendu.

Cette décision avait été motivée par le constat que cet établissement génère depuis de nombreuses années un déficit supérieur au million d'euros que l'ODOD ne peut assumer sans prendre le risque de remettre en cause sa capacité à réaliser son action sociale première, c'est-à-dire le versement de secours financiers aux orphelins de douaniers ou conjoints et de secours aux enfants handicapés ou malades mais aussi organiser des vacances pour les enfants et proposer des aides aux apprentissages (permis de conduire, soutien scolaire, internat), ce qui n'est évidemment pas souhaitable.

Cette décision, prise à regret mais responsable, est actuellement contrariée par la crise sanitaire qui gèle actuellement les transactions immobilières sur ce type de bien.

Par ailleurs, toujours en raison de la crise sanitaire, l'ODOD a fait le constat d'un déficit encore plus aggravé en 2020 sur le domaine de Chalès en raison de son incapacité à y accueillir des clients en raison des interdictions administratives d'accueillir du public et des annulations subies. Aussi, en début d'année et voyant que la situation ne s'améliorerait pas dans les mois suivants, l'ODOD a dû se résoudre à cesser toute activité sur le domaine de Chalès.

Seul élément positif dans cette triste période, le soutien réaffirmé de l'administration des douanes à l'association puisque celle-ci s'est engagée au mois de mars à lui verser pour les trois prochaines années une subvention équivalente à celle perçue entre 2018 et 2020.

L'idée émise de revenir au 10% n'est pas une revendication des organisations syndicales qui analysent la situation (à cause d'une part de la réduction drastique des effectifs et d'autre part de la chute des montants des contentieux) il ne s'agit donc pas d'une revendication de l'USD FO.

Par contre il faut savoir reconnaître que l'administration ne fait pas fi de l'action sociale par son engagement actuel pour l'œuvre des Orphelins des douanes (ce en quoi l'USD FO lui sait gré). Il est important de noter également les efforts des généreux donateurs et cotisants. Créée par les douaniers pour les douaniers notre soutien n'a jamais été aussi important qu'en cette période de pandémie.

Ces soutiens de la part de tous, devraient permettre à l'ODOD de traverser cette période difficile.

Nous rejoindre : cliquer [ICI \(SNCD-FO\)](#) ou [ICI \(SND-FO\)](#)

